



DEPARTEMENT
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT
NANCY
CANTON
POMPEY

PROCES-VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 8 février 2007

Le jeudi 8 février 2007, à 20 h 30, le conseil municipal s'est tenu au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Edith CEGLARZ, Maire, après convocation envoyée le vendredi 2 février 2007 et affichage au panneau municipal situé près de la mairie le vendredi 2 février 2007.

Etaient présents : Edith CEGLARZ, Maire, Pascal BEAU, Laurent KOBLER, Christine MALGLAIVE, François SAUVAGE Adjoints, Jean Pierre LEONARDI, Joëlle JEANDEL KLEIN, Didier LEONARDI, **Conseillers Municipaux**,

Procuration de : Hervé TATON à Pascal BEAU

Absente excusée : Anne SCHARFF

Absents non excusés : Jean Luc ERB, Jacques MILLEY, Fabrice DELEYS, Claude MAROT,

Présents : 8

Votants : 9

Désignation du secrétaire de séance

En application des dispositions des articles L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Monsieur Jean Pierre LEONARDI comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1 Approbation du procès-verbal du 23 novembre 2006
- 2 Compte rendu des décisions
- 3 Délibération n° 27 du 23 novembre 2006 "Achat de T-shirts "contre l'A32" à rapporter
- 4 Demande de subvention au titre des amendes de police pour l'aménagement de sécurité de la RD 907 – 2^{ème} tranche
- 5 Demande de subvention au titre du CDL Région pour l'aménagement de sécurité de la RD 907 – 2^{ème} tranche
- 6 Demande de subvention au titre de la dotation globale d'équipement et autres organismes pour l'aménagement de sécurité de la RD 907 – 2^{ème} tranche
- 7 Attribution de primes pour l'aménagement des usoirs privés de la RD 907
- 8 Campagne de ravalement de façades – Versement de primes
- 9 Recrutement d'animateurs BAFA pour les Centre de Loisirs Sans Hébergement 2007

- 10 Emplois saisonniers – Vacances d'été 2007
- 11 Fixation des tarifs de la sortie ski à la Bresse
- 12 Fixation des tarifs de la sortie Paint-ball
- 13 Convention « Palette d'activités sportives du Bassin de Pompey - Centre de loisirs février » avec l'Omnisports Frouard-Pompey
- 14 Convention de mise à disposition de véhicule de l'Omnisport Frouard-Pompey
- 15 Convention d'utilisation et de mise en commun de données du système d'informations géographiques (SIG) de la CCBP
- 16 Indemnisation de sinistre

1 Approbation du procès-verbal du 23 novembre 2006

Le procès verbal de la réunion du conseil municipal du 23 novembre 2006 est adopté à l'unanimité.

2 Compte rendu des décisions

(Rapporteur : Madame le Maire)

Décisions prises en vertu des délibérations du 25 juillet et 25 octobre 2001 et de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales :

Décision 2006-34 : non usage du droit de préemption concernant un bien 28 bis rue de Liverdun,

Décision 2006-35 : non usage du droit de préemption concernant un bien 6 rue des Pétunias,

Décision 2006-36 : non usage du droit de préemption concernant un bien 1 Allée des Charmilles,

Décision 2006-37 : non usage du droit de préemption concernant un bien 17 rue des Pinsons,

Décision 2006-38 : adhésion au CNP pour l'assurance du personnel,

Décision 2006-39 : non usage du droit de préemption concernant un bien 50 rue Saint Amand,

Décision 2007-01 : non usage du droit de préemption concernant un bien 12 rue des Roses.

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par Madame le Maire.

3 Délibération n° 27 du 23 novembre 2006 "Achat de T-shirts contre l'A32" à rapporter

(Rapporteur : Madame le Maire)

Par délibération en date du 23 novembre 2006, la commune a décidé d'acheter à l'association AGIR des T-Shirts. Cependant, le contrôle de légalité nous informe que cette délibération n'entre pas dans le champ d'application de l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales qui stipule que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune. Elle est par conséquent illégale.

Le conseil municipal prend acte.

4 Demande de subvention au titre des amendes de police pour l'aménagement de sécurité de la RD 907 – 2^{ème} tranche

(Rapporteur : Laurent KOBLER)

Les travaux de la première phase de l'aménagement de la traversée de Saizerais seront terminés dans quelques semaines. Il a été décidé d'enfourer les réseaux sur toute la traversée de Saizerais par la Route Départementale 907.

Il est proposé, en accord avec la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, de réaliser la seconde phase de l'aménagement global de la traversée en 2007, la commune étant porteuse du projet.

Les travaux envisagés sont l'aménagement du carrefour « Zone Artisanale / Les Vignes », la réduction de la voie sur toute sa longueur et l'aménagement des usoirs publics ; ce qui permettra de créer un espace sécurisé pour tous (riverains, piétons, cycles, utilisateurs de la voie) tout au long de cette voie à grande circulation qui traverse le village.

Depuis le début du chantier et cela sera fait pour chaque tranche de travaux, des fourreaux seront posés pour, plus tard, permettre au Conseil Général d'y passer des câbles pour le « Haut Débit ».

Il est proposé de solliciter l'aide de l'Etat, au titre des Amendes de Police, pour un montant estimé des travaux de 327.674,50 euro HT.

Laurent KOBLER précise que les aménagements de la 2^{ème} tranche consistent à agrandir les trottoirs au même niveau que la route. Ils seront aménagés pour permettre aux cycles et aux piétons d'y circuler. Des places de stationnement seront créés avec des aménagements (arbres ou arbustes, ...).

Joëlle JEANDEL KLEIN précise qu'il faudra faire attention à la hauteur des arbustes pour ne pas gêner la visibilité des véhicules qui sortiront du stationnement.

Laurent KOBLER répond que les aménagements feront l'objet d'une étude paysagère. Il précise que la chicane qui était prévue à l'entrée de Saizerais sera déplacée juste avant le carrefour rétréci et un ralentisseur sera créé en venant de Saizerais (village) pour faire ralentir les véhicules. Le projet d'origine (rond point) a été jugé trop dangereux et onéreux.

Jean Pierre LEONARDI demande si la pente du ralentisseur devant la mairie sera refaite.

Madame le Maire répond que la pente sera refaite en même temps que le ralentisseur du carrefour du Lotissement Les Vignes et de la Haute Epine.

Arrivé de Jean Luc ERB (20 H 50).

Pouvoir de Jacques MILLEY à Jean Luc ERB.

Laurent KOBLER rappelle à Jean Luc ERB l'objet de la délibération.

Etaient présents : Edith CEGLARZ, **Maire**, Pascal BEAU, Laurent KOBLER, Christine MALGLAIVE, François SAUVAGE **Adjoints**, Jean Pierre LEONARDI, Jean Luc ERB, Joëlle JEANDEL KLEIN, Didier LEONARDI, **Conseillers Municipaux**,
Procuration de : Hervé TATON à Pascal BEAU, Jacques MILLEY à Jean Luc ERB
Absente excusée : Anne SCHARFF
Absents non excusés : Fabrice DELEYS, Claude MAROT,
Présents : 9 **Votants** : 10

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

ACCEPTE le projet des travaux de la 2^{ème} tranche d'aménagement de sécurité de la RD 907 évalué à 327.674,50 euro HT,
AUTORISE Madame le Maire à solliciter du Conseil Général une aide au titre des amendes de police,
AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
PRECISE que l'opération n'a pas connu de début d'exécution,
S'ENGAGE à inscrire le montant des travaux au budget primitif 2007.

5 Demande de subvention au titre du CDL Région pour l'aménagement de sécurité de la RD 907 - 2^{ème} tranche

(Rapporteur : Laurent KOBLER)

Les travaux de la première phase de l'aménagement de la traversée de Saizerais seront terminés dans quelques semaines. Il a été décidé d'enfouir les réseaux sur toute la traversée de Saizerais par la Route Départementale 907.

Il est proposé, en accord avec la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, de réaliser la seconde phase de l'aménagement global de la traversée en 2007, la commune étant porteuse du projet.

Les travaux envisagés sont l'aménagement du carrefour « Zone Artisanale / Les Vignes », la réduction de la voie sur toute sa longueur et l'aménagement des usoirs publics ; ce qui permettra de créer un espace convivial et sécurisé pour tous (riverains, piétons, cycles, utilisateurs de la voie) tout au long de cette voie à grande circulation qui traverse le village, avec des aménagements paysagers. Les aménagements des usoirs privés, qui ont fait l'objet d'une étude spécifique, seront encouragés par la commune afin de créer une unité de toute la traversée.

Depuis le début du chantier et cela sera fait pour chaque tranche de travaux, des fourreaux seront posés pour, plus tard, permettre au Conseil Général d'y passer des câbles pour le « Haut Débit ».

Il est proposé de solliciter l'aide de la Région, au titre du CDL, pour un montant estimé des travaux de 327.674,50 euro HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

ACCEPTE le projet des travaux de la 2^{ème} tranche d'aménagement de sécurité de la RD 907 évalué à 327.674,50 euro HT,

AUTORISE Madame le Maire à solliciter du Conseil Régional une aide au titre du CDL Région,
AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
PRECISE que l'opération n'a pas connu de début d'exécution,
SENGAGE à inscrire le montant des travaux au budget primitif 2007.

6 **Demande de subvention au titre de la dotation globale d'équipement et autres organismes pour l'aménagement de sécurité de la RD 907 – 2^{ème} tranche**

(Rapporteur : Laurent KOBLER)

Les travaux de la première phase de l'aménagement de la traversée de Saizerais seront terminés dans quelques semaines. Il a été décidé d'enfouir les réseaux sur toute la traversée de Saizerais par la Route Départementale 907.

Il est proposé, en accord avec la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, de réaliser la seconde phase de l'aménagement global de la traversée en 2007, la commune étant porteuse du projet.

Les travaux envisagés sont l'aménagement du carrefour « Zone Artisanale / Les Vignes », la réduction de la voie sur toute sa longueur et l'aménagement des usoirs publics ; ce qui permettra de créer un espace convivial et, surtout, sécurisé pour tous (riverains, piétons, cycles, utilisateurs de la voie) tout au long de cette voie à grande circulation qui traverse le village, avec des aménagements paysagers. Les aménagements des usoirs privés, qui ont fait l'objet d'une étude spécifique, seront encouragés par la commune.

Depuis le début du chantier et cela sera fait pour chaque tranche de travaux, des fourreaux seront posés pour, plus tard, permettre au Conseil Général d'y passer des câbles pour le « Haut Débit ».

Il est proposé de solliciter l'aide de l'Etat, au titre de la Dotation Globale d'Equipement, pour un montant estimé des travaux de 327.674,50 euro HT, et tous les autres intervenants qui pourraient nous aider dans le portage de ce dossier, notamment France Télécom pour l'enfouissement des réseaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

ACCEPTÉ le projet des travaux pour la 2^{ème} tranche d'aménagement de sécurité de la RD 907 évalué à 327.674,50 euro HT,
AUTORISE Madame le Maire à solliciter de l'Etat une aide au titre de la Dotation Globale d'Equipement
AUTORISE Madame le Maire a sollicité tous les autres intervenants qui pourraient nous aider dans le portage de ce dossier,
AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
PRECISE que l'opération n'a pas connu de début d'exécution,
SENGAGE à inscrire le montant des travaux au budget primitif 2007.

L'étude d'aménagement des usoirs privés et publics de la RD 907 est réalisée par SKYLAB. Des propositions d'aménagement vont être faites aux différents propriétaires. SKYLAB nous transmettra sa présentation sous la forme d'un diaporama pour chaque maison. Les habitants seront invités individuellement.

Il est proposé de subventionner les travaux qui seront réalisés Route Nationale par les personnes privées, sous réserve de respecter les prescriptions définies par le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il est proposé de verser une aide de 10 % du montant de l'aménagement plafonné à 500 euro en 2007 et 2008.

Laurent KOBLER précise qu'il sera proposé aux habitants de la RD 907 de petits aménagements avec des végétaux.

Jean Luc ERB demande s'il va être proposé de grand bouleversement et si les habitants auront le choix d'accepter ou de refuser les propositions qu'ils leurs seront faits.

Laurent KOBLER répond que les habitants auront le choix.

Jean Luc ERB précise que le coût des aménagements sera plus élevé dans la partie haute vers la mairie que dans le bas où il y a peu de place pour aménager.

Jean Luc ERB demande si une estimation a été faite pour ses aménagements.

Laurent KOBLER répond qu'il n'y a pas eu d'estimation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE d'attribuer une aide communale aux personnes privées habitant sur la RD 907 (Route Nationale) qui réaliseront des travaux d'aménagement de leurs usoirs,

DIT que la participation communale est de 10 % du montant de l'aménagement plafonné à 500 euro,

PRECISE que l'aide est limitée aux années 2007 et 2008,

PRECISE qu'il sera retenu qu'un dossier par maison,

PRECISE que les aides seront délivrées dans la limite des crédits prévus au budget des exercices concernés,

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires aux budgets primitifs 2007 et 2008.

La participation communale au ravalement de façades est fixée à 10 % du montant des travaux TTC plafonnés à 610 euro et à 571,68 € lorsque les travaux sont subventionnés par le Val de Lorraine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de verser les primes communales réservées :

- 610 € à Monsieur Jean Claude FRECHIN pour son habitation 15 rue des Pinsons,

- 571,68 à Monsieur Bruno LEONARDI pour son habitation 30 rue Saint Georges,

- 571,68 à Monsieur Bruno LEONARDI pour son habitation 30 bis rue Saint Georges.

Dans le cadre des Centre de Loisirs Sans Hébergement organisés pendant les petites vacances scolaires et les grandes vacances de juillet/août, il est nécessaire de recruter des animateurs et des stagiaires BAFA pour accompagner les animateurs communaux afin de répondre aux exigences imposées par la loi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- DECIDE** de recruter des animateurs et stagiaires BAFA en fonction du nombre d'enfants inscrits et en quantité suffisante pour assurer l'encadrement,
- DECIDE** de les rémunérer sur la base 35,95 € par jour plus 10 % de congés payés,
- AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat de travail et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2007.

Comme les années précédentes, il est proposé de créer quatre emplois saisonniers à mi-temps en juillet et en août pour travailler au Service technique. Ils recevront une rémunération basée sur le SMIC horaire en vigueur.

Madame le Maire précise qu'une information est passée dans le Saizerais Infos pour les emplois saisonniers et les chantiers jeunes. De nombreuses candidatures sont déjà arrivées en mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- DECIDE** de créer cinq emplois saisonniers à mi temps répartis sur juillet/août,
- DECIDE** de les rémunérer sur la base du SMIC horaire en vigueur,
- AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat de travail et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2007.

Dans le cadre de la Palette d'Activités Sportives du Bassin de Pompey, l'Omnisports Frouard Pompey (OFF) organise, pour toutes les communes du Bassin, une sortie ski à la Bresse pour les plus de 13 ans le 16 février. L'encadrement pendant le transport et en bas des pistes sera fait par les animateurs communaux. Le ski sur les pistes est libre (Convention ci-jointe au dossier préparatoire).

La dépense est estimée à 40 euro par personne. Il est proposé d'appliquer les mêmes tarifs que la sortie au Ventron, soit 25 euro par personne. Avec la participation de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du

contrat Temps Libres, il reste 8,55 euro par personne à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- FIXE** à 25 euro par personne la participation des familles à la sortie ski organisé par l'Omnisports Frouard Pompey,
ACCEPTTE les termes de la convention,
AUTORISE Madame le Maire à signer une convention avec l'Omnisport Frouard Pompey et tout document relatif à cette sortie.

12 **Fixation des tarifs de la sortie Paint-ball**

(Rapporteur : Christine MALGLAIVE)

Dans le cadre de la Palette d'Activités Sportives du Bassin de Pompey, l'Omnisports Frouard Pompey organise pendant les vacances d'avril une journée d'initiation au paint-ball au fort de Frouard pour les plus de 12 ans. Le groupe sera composé de 16 jeunes au maximum.

La sortie est estimée à 97 euro, transport compris. Il est proposé de fixer les tarifs à : 3,50 euro, tarif appliqué pour les activités de la Palette (avec la participation de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du Contrat Temps Libres, il reste à la charge de la commune 27,36 euro).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité
9 voix Pour et 1 Abstention (Joëlle JEANDEL KLEIN)**

- FIXE** à 3,50 euro par personne la participation des familles à la journée d'initiation au paint-ball au fort de Frouard organisé par l'Omnisports Frouard Pompey,
AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette sortie.

13 **Convention « Palette d'activités sportives du Bassin de Pompey - Centre de loisirs février » avec l'Omnisports Frouard-Pompey**

(Rapporteur : Christine MALGLAIVE)

Dans le cadre de la Palette d'Activités Sportives du Bassin de Pompey, l'Omnisport Frouard Pompey (OFF) organise des activités pendant les vacances de février. Il est proposé de passer une convention avec l'OFF pour organiser une activité "Baby gym" pendant le Centre de Loisirs de février (Convention jointe au dossier préparatoire).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- DECIDE** d'organiser un activité "Baby gym" pendant le Centre de Loisirs de février,
ACCEPTTE les termes de la convention,
AUTORISE Madame le Maire à signer une convention avec l'Omnisport Frouard Pompey et tout document relatif à cette activité.

14 Convention de mise à disposition de véhicules de l'Omnisport Frouard-Pompey

(Rapporteur : Christine MALGLAIVE)

Chaque année, l'Omnisport Frouard Pompey (OFP) met à la disposition des communes du Bassin de Pompey 3 véhicules type minibus 9 places. En contre partie de l'utilisation de ces véhicules il est demandé une participation de 0,45 € du kilomètre parcouru (même tarif qu'en 2004, 2005 et 2006), correspondant au carburant et aux frais d'entretien courant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

ACCEPTE les termes de la convention,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition de véhicules avec l'Omnisports Frouard Pompey.

15 Convention d'utilisation et de mise en commun de données du système d'informations géographiques (SIG) de la CCBP

(Rapporteur : Laurent KOBLER)

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey met à la disposition des communes du Bassin de Pompey un système d'informations géographiques. Il permet une visualisation cartographique des données du cadastre et, à brève échéance, des réseaux d'eau, d'assainissement et d'éclairage public et le Plan Local d'Urbanisme de toutes les communes du Bassin de Pompey.

Les données de toutes les communes sont stockées sur le serveur de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey. Afin de définir les droits et les devoirs de chacun il est proposé de passer une convention d'utilisation et de mise en commun des données (convention jointe au dossier préparatoire).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

ACCEPTE les termes de la convention d'utilisation et de mise en commun des données,

AUTORISE Madame le Maire à signer une convention la Communauté de Communes du Bassin de Pompey et tout document relatif à ce dossier.

16 Indemnisation de sinistre

(Rapporteur : François SAUVAGE)

Le 19 juin 2006 un véhicule de transport a causé des dommages sur un candélabre du Lotissement Les Vignes. Le montant des travaux s'élève à 2.081,04 euro TTC. La société GROUPAMA a procédé au remboursement de la totalité de la facture (1.874,55 euro en 2006 et 206,49 euro en 2007).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

ACCEPTE l'indemnisation de l'assurance GROUPAMA pour les dommages causés sur un candélabre du Lotissement Les Vignes.



Pascal BEAU informe les membres du conseil municipal que l'Eglise de Saizerais fêtera en 2008 les 150 ans de sa construction et à cette occasion des manifestations seront organisées. Des propositions seront faites au conseil municipal prochainement.

Pascal BEAU informe qu'un étudiant doit faire une thèse dans le cadre de ses études et se propose de réaliser un livre sur l'histoire de Saizerais et de son Eglise. Il fait remarqué qu'aucun livre n'existe sur l'histoire de Saizerais et qu'il serait intéressant de mandater cet étudiant pour en réaliser un.

Pascal BEAU appelle les habitants de Saizerais à fournir tout document relatif à l'histoire de Saizerais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 21 h 50.

*La présidente de séance
Edith CEGLARZ*

*Le secrétaire de séance
Jean Pierre LEONARDI*